

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1972.

PROPOSITION DE LOI

*tendant à modifier l'article 194 du Code général des impôts en vue de faire bénéficier, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, les **célibataires** du même nombre de parts que les veufs ayant le même nombre d'enfants à charge,*

PRÉSENTÉE

Par Mme Catherine LAGATU, M. Jean BARDOL, Mme Marie-Thérèse GOUTMANN, MM. Fernand LEFORT, Louis TALAMONI et les membres du groupe communiste (1) et apparenté (2),

Sénateurs.

(Renvoyée à la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

Nota. — Ce document n'a pas été publié.

(1) *Ce groupe est composé de :* MM. André Aubry, Jean Bardol, Serge Boucheny, Fernand Chatelain, Georges Cogniot, Léon David, Jacques Duclos, Jacques Eberhard, Roger Gaudon, Mme Marie-Thérèse Goutmann, M. Raymond Guyot, Mme Catherine Lagatu, MM. Fernand Lefort, Louis Namy, Guy Schmaus, Louis Talamoni, Hector Viron.

(2) *Apparenté :* M. Marcel Gargar.

Impôt sur le revenu (généralités). — *Code général des impôts.*